



RECAP MCC 2025 - 2026

Il n'y a aucun changement par rapport à ce qu'il vous a été présenté lors de la rentrée.

Le document officiel des MCC 2025 - 2026 vous a été envoyé par mail. Ceci est une explication simplifiée.

Vous retrouverez plus d'informations sur l'organisation de l'année dans le " Récap Rentrée LAS"

Les enseignements

- Les enseignements sont répartis sur **2 semestres**.
Point important : Il y a 5 UE santé et 5 UE non santé
→ **Le classement final sera réalisé uniquement sur les notes de santé !**
- Les enseignements sont organisés en **présentiel** ou en **distanciel**.
- **Des enseignements en santé organisés en présentiel sont seulement prévus pour les LAS1**

Les LAS 2 ont accès à une retranscription vidéo sur leur moodle.

Inscription et Redoublement

Aucun redoublement n'est admis en LAS1 : si vous ne validez pas votre année (= si vous n'avez ni les conditions pour passer en deuxième année de santé ni celles pour passer en LAS 2), **vous ne pourrez pas refaire une LAS 1** mais pourrez :

- Redoubler dans votre licence disciplinaire sans option santé = refaire une L1 sans "l'accès santé"
- Vous réorienter dans une autre formation (hors LAS) via Parcoursup. *Il est fortement conseillé d'anticiper un éventuel échec de l'année en cours et de se réinscrire sur Parcoursup en fonction des dates d'ouverture du serveur.*

Le redoublement est admis en LAS2/LAS3.

Les Epreuves Ecrites

- Pour les UE santé, le **QCM** est la méthode choisie pour évaluer les connaissances (**QRM** Question à réponses multiples ou **QRU** Question à réponse unique).

→ Un QRM comporte **5 propositions** (ABCDE) et peut avoir **une ou plusieurs propositions exactes**

- Si **toutes les propositions exactes** sont cochées sans réponse fausse : il compte pour **1 point**
- Si **une discordance est présente** : il compte pour **0,5 point**

Ex : si vous avez répondu ABC mais que la réponse était AB alors vous avez 0,5 car une seule différence

- Si deux discordances ou plus sont présentes ou aucune réponse n'est cochée : il compte pour 0 point

→ Un QRU n'a qu'**une seule réponse possible**

- Si la proposition exacte est cochée : il compte pour 1 point
- Si la proposition exacte n'est pas cochée ou aucune réponse n'est cochée : il compte pour 0 point

Lors des examens organisés en contrôle terminal, aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

Semestre 1 :

→ UE 1 :

ECUE 1 = Biologie Cellulaire / Biologie moléculaire et Génétique / Biologie de la reproduction → **1 épreuve 60 min**

ECUE 2 = Chimie / Chimie organique / Biochimie → **1 épreuve 45 min**

→ UE 2 :

ECUE 3 = Biophysique et physique de la matière/Biophysique des rayonnements → **1 épreuve 45 min**

ECUE 4 = Physiologie / Pharmacologie médicale → **1 épreuve 60 min**

Semestre 2 :

→ UE 3 :

ECUE 5 = Biostatistiques et Statistiques Appliquées / Santé Numérique → **1 épreuve : 55 minutes**

ECUE 6 = Ethique et Médecine Légale / Santé Publique / Santé Environnementale → **1 épreuve : 50 minutes**

→ UE 4 :

ECUE 7 = Anatomie Générale / Microbiologie → **1 épreuve : 55 minutes**

ECUE 8 = Histologie / Embryologie → **1 épreuve : 50 minutes**

→ UE 5 :

ECUE 9 = "Anatomie du petit bassin" / Maïeutique / Pharmacie → **1 épreuve : 55 minutes**

ECUE 10 = "Anatomie tête et cou" / Odontologie / Kinésithérapie → **1 épreuve : 50 minutes**



Petite explication concernant l'anatomie du petit bassin et l'anatomie tête et cou : *vous remarquerez que dans le document officiel des MCC ils n'apparaissent pas. C'est par ce qu'officiellement ils appartiennent à l'enseignement "Anatomie générale". Mais dans les faits ces deux matières existent bien et on retrouve bien leurs QCM en ECUE 9 et ECUE 10.*

Mais il est important de noter qu'il est du coup possible d'après les MCC de retrouver quelques questions d'anatomie du petit bassin / tête et cou dans l'épreuve d'anatomie générale (c'est ce qui est arrivé les années précédentes avec des questions portant sur l'anatomie du petit bassin en ECUE 7). C'est un détail pertinent surtout pour les LAS 2 capitalisant l'UE5

Modalités pour le passage en seconde année de santé

Tous les ECUE (éléments constitutifs d'une unité d'enseignement), UE, semestres affectés de leurs coefficients respectifs, se compensent entre eux pour l'autorisation de passage en filières santé. → *Le coefficient est toujours de 1*

Les conditions pour candidater en L2 d'une filière MMOPK (qu'on soit en LAS1/LAS2/LAS3) sont :

- **Valider sa LAS = Avoir 10 de MOYENNE à l'année**, avoir 10 quand on fait la moyenne de toutes les UE (pour les LAS 1 : des 10 UE) **SANS RATTRAPAGES !**
- **ET avoir validé (=avoir 10) à minimum 2 UE de santé**

Modalités pour le passage en seconde année de sa licence disciplinaire

- Concernant les UE disciplinaires : cf modalités de contrôles des connaissances de la licence disciplinaire
- Concernant les UE santé : une **seconde chance** (et non une session de rattrapage) est mise en place avec **neutralisation de la plus mauvaise note obtenue à une UE santé parmi les 5**. *Cette possibilité est exclusivement destinée à permettre (en fonction du résultat) le passage en seconde année de Licence mais ne permet pas de candidater à l'accès au cursus santé (MMOPK)*

→ Si vous **validez votre LAS** = que vous avez 10 en faisant la moyenne des 10 UE santé : **vous pouvez passer en LAS 2** même si vous n'avez pas la moyenne dans votre licence disciplinaire. **Si vous avez 10 en tout, vous pouvez passer en LAS 2.**

→ Et si vous n'avez pas 10, vous pouvez aller aux rattrapages ou bénéficier de la "seconde chance" afin de pouvoir accéder à la LAS 2

Les Résultats

La publication des résultats se fait uniquement **via l'ENT** : les étudiants auront accès au détail de leurs notes des UE santé (**sans rang de classement**).

Candidature

Il est seulement autorisé de faire 2 candidatures ! Pour qu'une candidature soit comptabilisée, il faut remplir les conditions pour pouvoir candidater. *C'est à dire que si par exemple vous ne validez pas 2 UE de santé en LAS 1, votre LAS 1 ne comptera pas comme une candidature et vous en aurez encore 2 !*

Phase de Candidature

Lors de cette phase de candidature les candidats doivent émettre des vœux à **une ou plusieurs des formations de 2ème année de santé**

Cette formulation des vœux doit se faire avec **hiérarchisation des vœux de filière**.

Aucune autre phase de candidature ne sera prévue pour les étudiants admis à passer l'oral = **vous ne pourrez pas rajouter un vœux plus tard**.

Classement des étudiants

Des groupes d'étudiants seront définis selon les vœux hiérarchisés en première position réalisés lors de la phase de candidature. C'est à dire qu'il y aura des groupes "choix 1 : médecine", "choix 1 : Kiné", "Choix 1 : maïeutique"....

Ces groupes serviront à déterminer les **GRAND ADMIS (GA)** : Le pourcentage de ces admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves ne peut excéder **50 % du nombre de places** offertes pour la filière.

POUR LES ETUDIANTS AYANT HIERARCHISE EN PREMIERE POSITION LORS DES VŒUX LA FILIERE MEDECINE :

Pour **LES LAS 1** : à l'issue des épreuves du premier groupe (les écrits), un classement **AVEC UNIQUEMENT LES NOTES DE SANTE** sera réalisé pour **CHAQUE LICENCE !!**

→ C'est à dire qu'il y aura 10 classements différents (un par licence).

Pour **CHACUN** de ces classements = pour chaque licence sera déterminé :

- Des Grands Admis
- Des Autorisés à passer les oraux
- Des Ajournés

Les candidats « grands admis » ont aussi la possibilité de se présenter aux oraux dans le cas où ils voudrait être admis dans une autre filière. Dans ce cas, ils renoncent à leur place de GA.

Dans les MCC, il n'y a pas plus d'explications sur comment se passera le classement en fonction des licences. Mais il vous a été un peu plus expliqué lors de votre rentrée (vous pourrez retrouver des exemples dans le RECAP de la RENTREE).

Pour les LAS2/LAS3 : c'est un classement unique avec tous les étudiants ayant mis en choix 1 médecine :

Là également il est déterminé dans ce classement :

- Des Grands Admis
- Des Autorisés à passer les oraux
- Des Ajournés

POUR LES ETUDIANTS AYANT HIERARCHISE EN PREMIERE POSITION LORS DES VŒUX LA FILIERE MAÏEUTIQUE OU ODONTOLOGIE OU PHARMACIE OU KINE :

Un classement est réalisé, pour **chacun des 4 groupes d'étudiants**, ayant hiérarchisé en première position, soit le filière **maïeutique**, soit la filière **odontologie**, soit la filière **pharmacie**, soit la filière **kiné**.

Parmi les LAS 1, il y a donc **4 classements** :

- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 maïeutique**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 odontologie**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 kiné**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 pharmacie**

POUR MAIEUTIQUE / PHARMACIE / ODONTOLOGIE : il est déterminé dans chaque classement des Grands Admis ; des Autorisés à passer les oraux et des Ajournés

Et pareil parmi les LAS 2 / LAS 3 : on retrouve donc aussi **4 classements** :

- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 maïeutique**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 odontologie**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 kiné**
- **1** avec tous les étudiants ayant mis choix **1 pharmacie**

POUR MAIEUTIQUE / PHARMACIE / ODONTOLOGIE : il est déterminé dans chaque classement des Grands Admis ; des Autorisés à passer les oraux et des Ajournés

POUR LA FILIERE MASSO-KINESITHEPARIE, il détermine en fonction de la capacité d'accueil **les étudiants admis**, ceux qui restent en **liste complémentaire** et ceux qui sont ajournés. **Il n'y a PAS D'ORAUX pour cette filière**

La liste complémentaire établie est valable jusqu'au **31 aout** de l'année universitaire concernée.

MODALITES DES EPREUVES DU 2nd GROUPE POUR LES FILIERES MMOP (3 épreuves orales de 10 minutes chacune) :

Le second groupe d'épreuves évalue des compétences transversales, telles que l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression orale, à la communication, au travail individuel et collectif, au repérage et à l'exploitation de ressources documentaires, ainsi que des compétences numériques et de traitement de l'information et des données.

Le second groupe d'épreuves sera constitué **d'épreuves orales de dix minutes**, hors temps de préparation.

Une note est attribuée pour chaque oral, chaque note étant affectée du coefficient 1.

Les épreuves orales seront de nature « mise(s) en situation » et « analyse de document ».

Une moyenne des notes est calculée (coefficient 1). Elle se cumule ensuite avec la note obtenue lors de la première phase écrite (coefficient 3). C'est à dire la note aux oraux comptera pour **25%** de la note finale !

A l'issue de ce deuxième groupe d'épreuves, il est établi par ordre de mérite pour chaque groupe de parcours de formation antérieur (LAS1 d'une part et LAS2/3 d'autre part), dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université, la liste des candidats admis pour chaque formation de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.

Lorsque le nombre de candidats ou leurs résultats ne permettent pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil d'une formation MMOP, **l'admission sera proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire d'un autre parcours.** Une liste complémentaire pourra être proposée pour toutes les formations concernées et ne sera **valable que jusqu'au 31 aout** de l'année universitaire concernée.

→ c'est à dire qu'on peut vous proposer une filière jusqu'au 31 aout